



Conditions générales des membres HPS SA

(Afin de faciliter la lisibilité du document, le genre masculin se réfère indifféremment au genre masculin et féminin)

1. Votre contrat avec HPS SA dure une année.
2. A défaut de résiliation notifiée au moins trois mois avant l'échéance annuelle, le contrat se renouvelle tacitement d'année en année.
3. Vous devenez membre HPS dès que le paiement de votre cotisation annuelle a été enregistré par HPS SA.
4. La cotisation de membre est payable par avance d'année en année.
5. En qualité de membre, vous recevez immédiatement une carte de membre.
6. La carte de membre est nominative et personnelle.
7. En cas de perte de la carte HPS, un duplicata pourra être établi au prix de CHF 30.-.
8. La carte HPS vous donne droit aux services offerts par HPS SA tels qu'ils sont décrits dans la liste des prestations.
9. Les membres peuvent faire appel aux services de HPS SA du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Les demandes se font par téléphone ou par email.
10. HPS SA répond aux sollicitations des membres aussi vite que possible. Elle se réserve toutefois le droit de refuser de répondre à une demande qu'elle ne juge pas raisonnablement réalisable. Il n'est pas donné suite aux demandes contraires à la loi ou aux bonnes mœurs.
11. La liste des prestataires de services peut être modifiée ou certains des services supprimés sans préavis.
12. HPS SA ne saurait engager sa responsabilité si un prestataire cesse de fournir des prestations précédemment offertes. HPS SA s'efforce toutefois d'assurer la pérennité des services mis à disposition.
13. Avec son consentement un membre peut être mis en relation à des fins de réalisation de projet ou de synergies privées ou professionnelles. Toutefois HPS SA décline toute responsabilité quant au dénouement d'une mise en relation.
14. Votre identité, vos données personnelles et votre qualité de membre ne sont en aucun cas communiquées à des tiers sans votre consentement.
15. Vous pouvez en tout temps consulter tous les éléments des factures correspondant aux services que vous avez commandés.
16. HPS SA peut être rémunérée directement par des prestataires, indépendamment des cotisations payées par les membres.
17. HPS SA n'est en aucun cas responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution d'une prestation commandée à un prestataire.
18. HPS SA ne prend en considération que les réclamations concernant la qualité de ses propres services. Les réclamations concernant des prestations commandées sont à adresser directement aux prestataires correspondants.
19. Vous pouvez résilier le contrat à tout moment et sans motif particulier. Toutefois, la cotisation annuelle pour l'année en cours n'est pas remboursée. En cas de résiliation, vous voudrez bien renvoyer votre carte HPS à la société Hope Premium Services SA, Ch. de la Veyre d'en Haut 51, CH - 1806 St-Légier.
20. HPS SA se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales ainsi que les conditions de paiements et les tarifs en tout temps et sans préavis.
21. Le contrat liant HPS SA aux membres est régi par le droit suisse. Il en va de même des présentes conditions générales qui font partie intégrante du contrat.
22. Le for est à Lausanne.